

**S.I.V.U pour la mise en oeuvre du programme NATURA 2000
sur le site du Mondarrain et de l'Artzamendi**

***NATURA 2000 programa MUNDARRAIN eta ARTZAMENDI
eremuetan eramaiteko Sindikatua***

Compte-rendu du Comité Syndical du 27 novembre 2014

2014ko azaroaren 27ko Sindikatu Batzordeko Bilkuraren Bilduma

Le Conseil Syndical du S.I.V.U pour la mise en oeuvre du programme NATURA 2000 sur le site du massif du Mondarrain et de l'Artzamendi s'est réuni le 27 novembre 2014 à 14h00 sous la présidence de M. HARISPOUROU.

2014ko azaroaren 27an arratsaldeko 2etan, Sindikatuaren Sindikatu Batzordea bildu da HARISPOUROU Jaunaren lehendakaritzapean.

Présents - *Hor zirenak* : MM. **GANZAGAIN** (Espelette) - **HARISPOUROU** (Itxassou) – **EZCURRA** (Espelette) – **LAGARDE** (Ainhoa) – **MAYAUDON** (Ainhoa) – **UHARRIZ** (Souraide) *Jaunak*

Absents excusés – *Barkatuak* : MM. **ANCHORDOQUY** (Bidarray) – **ARROSSA** (Bidarray) – **DUPUY** (Louhossoa) – **ITURBURUA** (Itxassou) -

Membres en exercice : 10

Présents : 6

Quorum : 6

Kideak : 10

Hor zirenak : 6

Quorum : 6

Secrétaire de séance / *Idazkaria* : M. **EZCURRA** *Jauna*

Le comité syndical désigne à l'unanimité des présents Michel EZCURRA en qualité de secrétaire de séance.

Le Président remercie Mme Emilie LABORDE et M. Jérôme BARBERIS de leur présence à cette séance (unité Natura 2000 - D.D.T.M de PAU).

Avant de débiter, il dresse le compte-rendu de la réunion du 22 courant au cours de laquelle a été abordée la prestation des structures animatrices dans le cadre de l'animation 2014 du DOCOB et plus précisément la question du dépassement du volume de journées consacré à la mission. Il rappelle que les maires des communes membres du S.I.V.U y étaient conviés ainsi que leurs commissions agricoles respectives.

En conclusion, le principe du paiement du surcoût par les contractants privés et les transhumants a été retenu, à charge d'E.H.L.G d'en assurer le calcul.

Après avoir adopté le procès-verbal de la dernière séance, le Comité Syndical a pris les décisions suivantes :

Azken bilkuraren bilduma onartu ondoan, Sindikatu Batzordeak ondoko erabaki hauek hartu ditu :

Projet Agro-Environnemental Climatique : positionnement du S.I.V.U **« P.A.E.C » : Natura 2000 Sindikatuaren hautatzea**

Nouveau programme de développement rural :

L'Union Européenne a mis en place une politique spécifique pour le développement rural. Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) est un instrument de financement de la politique agricole commune (PAC). Il est consacré au développement rural.

Sa mise en œuvre pour la programmation 2014-2020 se fera désormais sous la responsabilité de la Région qui devient autorité de gestion.

A ce titre, elle a élaboré le Programme de Développement Rural Régional (PDRR) au sein duquel est définie la stratégie régionale agro-environnementale et climatique. Il sera mis en œuvre dès le début 2015.

Cette nouvelle organisation modifie les dispositifs existants, cependant des dispositions transitoires sont mises en place afin d'assurer la continuité des politiques prioritaires entre les deux périodes de programmation.

Dans le cadre de ce nouveau programme, la Région Aquitaine et la D.R.A.A.F Aquitaine ont lancé un appel à manifestation d'intérêt en vue d'une réponse à l'appel à projet PAEC 2015 pour lequel les organismes doivent se manifester avant le 1^{er} décembre 2014 au sujet de la mise en œuvre des MAEC 2015.

C'est ainsi que le S.I.V.U Natura 2000 Mondarrain Artzamendi a répondu ce jour à l'appel à manifestation d'intérêt pour le PAEC « associé » en se positionnant à la fois avec Euskal Herriko Laborantza Ganbara et avec la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, structures ayant toutes deux sollicitées le S.I.V.U pour un partenariat.

La Région Aquitaine et la D.R.A.A.F, une fois examinées les candidatures, feront, le 16 décembre 2014, le choix de la structure qui sera en charge d'établir le PAEC global.

Cependant et selon les derniers éléments, il apparaîtrait que E.H.L.G et la Chambre d'Agriculture des P.A auraient trouvé un terrain d'entente pour se regrouper en un unique opérateur du PAEC.

Les M.A.E.C en Aquitaine (Mesure Agro-Environnementale Climatique)

Les MAEC constituent un des outils majeurs du second pilier de la Politique Agricole Commune (P.A.C) et seront les suivantes :

- MAEC « système », mise en place à l'échelle de l'exploitation agricole (2 types de mesures) ;
- MAEC « à enjeu localisé » (anciennement MAE territorialisée), mise en place à l'échelle d'une parcelle ou d'un groupe de parcelles, pour répondre à un enjeu environnemental relativement circonscrit (site Natura 2000).

Deux MAEC « système » sont ouvertes en Aquitaine :

- Systèmes Herbagers et Pastoraux (S.H.P), à obligation de résultat (niveau de prélèvement, plantes indicatrices) et qui vient remplacer la PHAE2 ;
- Systèmes Polyculture-Elevage (S.P.E), déclinée en « évolution des pratiques » et « maintien des pratiques ».

Les MAEC à enjeu localisé reprennent le principe des MAE territorialisées de la précédente programmation. Elles ont notamment vocation à répondre aux enjeux écologiques identifiés dans les documents d'objectifs des sites Natura 2000. Elles sont construites par combinaison d'engagements unitaires, dont le cahier des charges est ajusté au territoire.

Réflexion sur la future animation du DOCOB

Geroko animazioari buruz gogoeta

Emilie LABORDE prend la parole et demande aux membres présents de réfléchir :

- à la somme qui pourrait être affectée à l'animation future ;
- au programme d'actions à mettre en œuvre en cohérence avec les priorités d'actions identifiées dans le DOCOB.

Elle ajoute que le cahier des charges devra être établi pour 3 années avec pourquoi pas un socle de missions de base (actualisation PAE, journée de sensibilisation, bulletin de liaison, comité de pilotage...) et un socle de missions à adapter en fonction des enjeux.

Le bilan de l'animation 2014 sera présenté en comité de pilotage prochainement (fin 2014 ou début 2015). Lors de cette réunion, les structures animatrices rendront compte des réalisations de l'année écoulée et proposeront un programme sur les 3 prochaines années.

Ces paramètres permettront donc au S.I.V.U de définir plus aisément les priorités et les objectifs en matière d'animation future.

Emilie LABORDE revient sur le problème de dépassement des jours et de coût dans le cadre de l'animation 2014 et informe l'assemblée de la possibilité de constituer un marché à bons de commande. Il s'agit d'un marché exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, eux mêmes établis conformément aux différentes phases du cahier des charges et selon les besoins identifiés.

Il est ensuite proposé d'étudier le tableau des mesures de gestion issu du document d'objectifs ainsi que plusieurs documents réalisés par les structures animatrices présentant les mesures souscrites en 2013 et 2014, les mesures issues de la nouvelle programmation ainsi que les objectifs de contractualisation jusqu'en 2017.

Le cahier des charges sera constitué à la suite de la prochaine réunion du comité de pilotage en collaboration avec les services de la D.D.T.M 64.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h00.

Gaia bukatua izanez, bilkura arratsaldeko 4etan gelditzen da.